



BS_2024_25

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le quatre avril deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. CAUDAL*), Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Frédéric LAUNAY, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : Frédéric MILLET

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 9

Votants : 10

Pouvoir : 1

A DISTANCE (non votant) : M. Fabrice SANCHEZ

ABSENTS :

MM. Claude CAUDAL (*pouvoir à M. BRARD*) et Jean-Marc JOUNIER

MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME 2024

Lors de sa réunion du 13 mars 2024, le Bureau syndical a modifié la tranche 2 du programme de travaux 2024 pour un montant de 1 168 000 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations proposées ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Bts	Estimation en € HT	Observations
MART	Pornic	Rue du Colonel Bézier			5 000	Renouvellement d'une borne de puisage hors service
PONT	Missillac	La Rigaudière	80		13 000	Dévoisement d'une conduite 125 PVC datant de 1979 sur 80 mètres. Pas de fuite enregistrée sur le SIG. Conduite en privé, constructions prévues sur la conduite. Implantation sur un chemin privé communal et possible raccordement sur parcelle privée (à confirmer par l'exploitant à l'étude). Une demande d'essai du PI situé en extrémité de l'antenne a été formulée à l'exploitant. Possibilité de diminuer la section de la conduite à l'étude.
SICA	Bouée	Route de la Violière	140		24 000	Extension de 140 ml pour desservir le futur centre technique municipal par le chemin privé communal. Pose d'un disconnecteur impératif après compteur car des appoints d'eau potable seront réalisés directement dans une cuve de récupération d'eaux de pluie
NORT	Ligné	Rue du Granit Rose - D23		32	43 000	Aménagement de la commune (du giratoire à la sortie d'agglomération). PVC 225 de 1991 avec 32 branchements Suite à un sondage exploitant, les colliers de prise en charge sont en très mauvais état avec présence de manchons de réparation mécanique. Renouvellement des branchements et colliers de prise en charge, vérification des T/vannes à prévoir au chantier par sondage, renouvellement de ceux-ci le cas échéant
VGNB	Divatte-sur-Loire	Rue d'Anjou			10 000	Dans le cadre d'une création de piste cyclable, renouvellement d'une conduite en Amiante-Ciment diamètre 125 sur 50 mètres. Remplacement par un PVC diamètre 110. Pas de fuite sur le SIG.
					95 000	Total

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2024 :

	Montant en € HT (BS du 18/10/23)	Montant en € HT (BS du 6/12/23)	Montant en € HT (BS du 24/01/24)	Montant en € HT (BS du 21/02/24)	Montant en € HT (BS du 13/03/24)	Montant en € HT (BS du 10/04/24)	Montant en € HT
ANCENIS				24 000			24 000
CAMPBON - SILLON	35 000	60 000				24 000	119 000
GRANDLIEU		72 000	8 000		35 000		115 000
NORT-SUR-ERDRE			123 000			43 000	166 000
PAYS DE LA MEE	46 000			90 000	80 000		216 000
PAYS DE RETZ	60 000	131 000	2 000		4 000		197 000
PONTCHATEAU - ST GILDAS			28 000	120 000		13 000	161 000
GUEMENE							
CCSE	95 000						95 000
VAL SAINT MARTIN		30 000				5 000	35 000
VIGNOBLE	5 000	120 000				10 000	135 000
TOTAL	241 000	413 000	161 000	234 000	119 000	95 000	1 263 000

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Vu les décisions du bureau syndical du 18 octobre 2023 (BS_2023_58), 6 décembre 2023 (BS_2023_68), 24 janvier 2024 (BS_2024_05), 21 février 2024 (BS_2024_11), et 13 mars 2024 (BS_2024_13),

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la modification du programme de travaux 2024 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 95 000 € HT,**
- **DE PRECISER que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2024 est de 1 263 000 € HT.**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean Michel BRARD



BS_2024_25

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 11/04/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 11/04/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication